Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 21 décembre 1992

portant approbation des programmes relatifs à la virémie printanière de la carpe, présentés par le Royaume-Uni, et précisant les garanties complémentaires pour certaines espèces de poissons destinés à la Grande-Bretagne, l'Irlande du Nord, l'île de Man et Guernesey

(93/44/CEE)

(JO L 16 du 25.1.1993, p. 53)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Décision 2004/453/CE de la Commission du 29 avril 2004	L 156	5	30.4.2004

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1993D0044:19941221:FR:PDF